



Règlement intérieur

Association Vins comme Copains - Version 2 du 21 août 2026

À retenir : adhésion gratuite pour tous, Club VIP facultatif à 14,90 € par mois civil, réduction de 10 € sur une place de dégustation par mois, prévente de 72 heures et carte cadeau au montant libre dès 10 €, valable un an.

1. Objet du règlement

Le présent règlement intérieur complète les statuts de l'association Vins comme Copains. Il précise les conditions d'adhésion, de participation aux activités et de fonctionnement de la communauté.

Toute adhésion implique l'acceptation du présent règlement dans sa version en vigueur au jour de l'inscription.

2. Adhésion et majorité

L'association est ouverte aux personnes majeures. L'adhérent certifie avoir au moins 18 ans au moment de son inscription. L'association peut demander un justificatif d'âge lors d'un événement, sans en conserver de copie.

L'adhésion est personnelle, nominative et incessible. Les informations transmises doivent être exactes et maintenues à jour.

3. Adhésion gratuite et Club VIP

L'adhésion à l'association est gratuite. Elle donne accès à l'espace personnel et à la billetterie des dégustations, dans la limite des places disponibles. Aucun abonnement payant n'est nécessaire pour participer aux dégustations.

Le Club VIP est une option distincte fixée à 14,90 € par mois civil, sans formule annuelle pour le moment. Le mois en cours est dû intégralement à la souscription, puis le renouvellement automatique intervient le premier jour de chaque mois jusqu'à sa résiliation depuis l'espace personnel.

Les avantages VIP restent ouverts jusqu'à la fin du mois déjà réglé. En cas d'échec de paiement, un délai de cinq jours est accordé pour régulariser avant leur suspension. L'adhésion gratuite reste active après la fin du Club VIP.

4. Dégustations et autres rendez-vous

Les activités sont proposées selon les possibilités de l'association ; leur fréquence constitue un objectif et non une obligation de résultat.

Les inscriptions sont ouvertes à tous les adhérents, gratuits comme VIP. Les places sont attribuées dans l'ordre des paiements confirmés. Lorsque la capacité est atteinte, une liste d'attente peut être ouverte.

La billetterie est accessible aux membres du Club VIP soixante-douze heures avant son ouverture aux adhérents gratuits. Chaque dégustation prévoit des tapas ou de quoi grignoter ; le détail peut varier selon la soirée et les contraintes alimentaires doivent être signalées à l'association.

Un membre VIP bénéficie de 10 € de réduction sur une seule place de dégustation par mois civil, quel que soit le prix de la dégustation. La réservation est nominative et cet avantage ne peut pas être cédé, cumulé sur plusieurs places ni reporté sur un autre mois.

Chaque participant adopte une consommation responsable. L'association peut refuser de servir une personne manifestement alcoolisée et encourage systématiquement une solution de retour sans conduite.

5. Annulation d'une participation

Toute demande d'annulation doit être adressée dès que possible à l'association. Plus de sept jours avant l'événement, un remboursement ou un avoir peut être proposé. Entre sept jours et quarante-huit heures, la décision dépend des dépenses déjà engagées et de la possibilité de réattribuer la place. À moins de quarante-huit heures, aucun remboursement n'est dû, sauf force majeure appréciée par le bureau.

Si l'association annule un événement, les sommes versées pour cet événement sont remboursées. Le bureau peut proposer un report lorsque cette solution est acceptée par l'adhérent.

6. Communauté WhatsApp

L'accès à la communauté WhatsApp est facultatif et réservé aux membres du Club VIP qui en font expressément la demande.

Dans un groupe WhatsApp, le numéro de téléphone peut être visible par les autres participants. Chaque membre s'engage à respecter la confidentialité des échanges, à ne pas démarcher les autres membres et à ne pas diffuser de coordonnées, messages ou images sans autorisation.

À la fin du Club VIP ou en cas de manquement, l'accès aux espaces privés peut être retiré sans mettre fin à l'adhésion gratuite.

7. Visites de domaines

Chaque mois, un tirage au sort est organisé parmi les membres du Club VIP pour accompagner l'équipe lors d'une visite de domaine. La date, le domaine et le nombre de places proposés dépendent des accords et contraintes du domaine accueilli.

Les membres retenus s'engagent à respecter les lieux, les consignes de sécurité, les horaires et la confidentialité éventuellement demandée par le vigneron.

8. Cartes cadeaux

La carte cadeau Vins comme Copains est proposée au montant librement choisi par l'acheteur, à partir de 10 €. Elle est valable pendant un an à compter de son activation et utilisable pour régler tout ou partie d'une dégustation depuis un compte adhérent gratuit ou VIP.

La carte est utilisable dans la limite de son solde et de sa date de validité. Si le prix est inférieur à son solde, le reliquat demeure disponible jusqu'à l'échéance. Elle n'est ni échangeable contre de l'argent ni remboursable, sauf obligation légale ou annulation imputable à l'association.

9. Photographies et contenus

L'adhésion n'emporte aucune autorisation automatique d'utiliser l'image d'un membre. Toute utilisation identifiable sur les réseaux sociaux ou supports publics repose sur une autorisation distincte, facultative et révocable pour les usages futurs.

Dans les espaces privés, chacun veille à obtenir l'accord des personnes identifiables avant de partager une photographie ou une vidéo.

10. Données personnelles et communications par e-mail

Les données nécessaires à l'adhésion, au Club VIP, aux cartes cadeaux, au paiement, aux réservations et à la sécurité du compte sont traitées conformément à la politique de confidentialité accessible sur le site.

Les communications facultatives par e-mail, notamment les actualités, prochaines dégustations, cartes cadeaux, offres saisonnières et avantages ponctuels, reposent sur un consentement séparé, facultatif et révocable à tout moment.

Le refus ou le retrait de ce consentement n'empêche ni l'adhésion, ni l'achat d'une carte cadeau, ni la réservation d'une dégustation. Le choix peut être modifié depuis l'espace adhérent ou en écrivant à vinscommecopains@gmail.com. Les e-mails indispensables à l'exécution d'un service restent envoyés indépendamment de ce choix.

Les choix facultatifs relatifs à WhatsApp et au droit à l'image sont également recueillis séparément et peuvent être retirés pour l'avenir.

11. Comportement et mesures internes

Les échanges doivent rester respectueux, bienveillants et exempts de discrimination, de harcèlement, de prosélytisme ou de sollicitation commerciale non autorisée.

En cas de manquement grave ou répété, le bureau peut adresser un rappel, suspendre temporairement un accès ou prononcer une exclusion dans le respect des statuts et après avoir permis à la personne de présenter ses observations.

12. Évolution et entrée en vigueur

Conformément à l'article 21 des statuts, le présent règlement intérieur peut être modifié à tout moment par le Bureau. Toute nouvelle version est datée, archivée et portée à la connaissance des adhérents avant son application.

La présente version 2 a été adoptée à l'unanimité par le Bureau le 21 août 2026 et entre en vigueur à cette même date.

Adoption et signatures

Règlement adopté à l'unanimité par le Bureau conformément à l'article 21 des statuts. Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 août 2026.

Le Président Paul-Emile LOPEZ Mention « Lu et approuvé » : Signature :  <i>lu et approuvé</i>	Le Trésorier Mathis DE STEFANO Mention « Lu et approuvé » : Signature :  <i>Lu et approuvé</i>
---	---

Contact : vinscommecopains@gmail.com - <https://vinscommecopains.fr>